



Réunion de Conseil de Ligue en visioconférence tenue le 25 avril à 10H.

Présents : Claude CHANTEREAU – Yves PIERRE – Jean-Christophe COMYN – Jean CASTANO – Guillaume PARSUS – Thomas FEYDEL – Sandrine BAILLEUL – Sylvie ERZBISCHOFF – Jean-Michel POULAT – Jacques PERRIN – Eric APPELGREN – Claude JOHANNY – Annie LE ROY – Evelyne COSTILHES – Alain MOCCI – David NAIL – Jean LACROIX – Laurent SEGUIN – Alain SAUGUES – Jacques SAUVADET

Assistent : Patricia CHANTEREAU - Laure CHIORINO – Laurent LOUVEL - Roger PERON

Excusé : Philippe DUCROZET

Absents : Dominique GARAY – Philippe PLANQUE

Ouverture à 10 H. par le secrétaire général Jean-Christophe COMYN qui remercie les participants et qui met en évidence les avantages de ce type de réunion (pas de frais de déplacement, baisse de l'empreinte carbone, moins de fatigue pour tous). En contrepartie bien sûr, il nous faut renoncer à la partie conviviale des réunions.

Patricia CHANTEREAU assurera la gestion de la réunion Elle donne les informations et conseils de fonctionnement pour le bon déroulement de la réunion et des votes éventuels.

Jean-Christophe COMYN remercie Patricia CHANTEREAU et Laurent LOUVEL pour le travail effectué sur le dossier ANS qui fera l'objet d'un point particulier. Il donne ensuite la parole à Claude CHANTEREAU.

En préambule, Claude CHANTEREAU fait part de sa satisfaction de pouvoir tenir une réunion qui va nous permettre de débattre sur nos projets et actions, même si l'époque est compliquée avec très grosse part d'incertitude sur tout ce que nous pouvons entreprendre.

Concernant les salariés, Laure CHIORINO, Laurent LOUVEL et Roger PERON ont été placés en télétravail et ont accepté de prendre une semaine de congés (merci à eux). Frédéric GUERIN a été mis au chômage technique. Le dossier a été rondement mené et nous avons déjà reçu l'aide prévue pour le mois de mars. Le paiement intégral des salaires a été maintenu.

Si nous utilisons aujourd'hui le logiciel ZOOM, c'est que la FFTT, qui l'a utilisé pour ses besoins propres, a encouragé les instances régionales à faire de même en prenant en charge l'abonnement à ce service (130 euros annuels). Cela permet aussi de simplifier à terme la tenue de réunions en visioconférences qui sont probablement appelées à devenir la norme, par l'utilisation d'un logiciel commun qui sera maîtrisé par tous.

Il précise également qu'un certain nombre de points de l'ordre du jour ont fait l'objet de débats et décisions du Conseil Fédéral le 18 avril dernier et que les informations et décisions tirées de cette réunion peuvent correspondre à d'autres points prévus à notre ordre du jour.

1. Informations du président Claude CHANTEREAU

La réunion en visioconférence du Conseil Fédéral le 18 avril a duré 4 heures 50 avec 44 participants : pas simple. Mais il nous faut sans doute apprendre à maîtriser ce nouveau mode de réunion.

1.A. Etat des licences : au niveau fédéral, de date à date (17 avril), les chiffres montrent une bonne avancée nationale en traditionnelles (+1,58%). Sauf pour deux ligues, dont malheureusement nous faisons partie avec -0,34%. La non-organisation d'épreuves de fin de saison nous a « plombés ». Au niveau des licences promotionnelles, c'est l'inverse : nous sommes dans le peloton de tête puisque nous pointons à la 2^{ème} place, avec la meilleure progression +19.05%. Les statistiques sont quasiment arrêtées et il ne restera plus guère que quelques licences promos à venir par le biais des conventions de développement passées entre la ligue et certains clubs. Claude CHANTEREAU demande à Laurent LOUVEL de faire un point plus précis sur la situation.

Laurent LOUVEL présente un tableau comparatif des statistiques à ce jour. Il confirme que nous étions bien dans la ligne fédérale de progression pour les licences traditionnelles, mais que l'arrêt des compétitions a bloqué cette dynamique. Situation confirmée par Eric APPELGREN, président du Comité Rhône-Lyon, qui indique que le comité enregistre toujours en temps normal des conversions promo-trad sur les épreuves jeunes de fin de phase 2.

Pour les licences promotionnelles, l'état à ce jour est toujours flatteur avec une avance telle qu'on peut envisager de boucler la saison avec + 700 promos, ce qui est bien, mais l'objectif réalisable était d'arriver quasiment au double même si comme il a été indiqué par Claude CHANTEREAU, certains clubs qui ont une convention de développement avec la ligue ont encore quelques licences « sous le coude ». Jacques PERRIN signale également que les nombreuses organisations PPP de fin de saison n'auront bien évidemment pas lieu avec le « manque à gagner » correspondant en licences pour le comité de Loire-Haute-Loire.

Pour les licences événementielles, le trou est colossal avec – 2 300 licences pour lesquelles on ne peut plus rien espérer avec l'annulation des manifestations type « PING-TOUR » dont un épisode était prévu à Roanne en juin.

1.B. Compétitions sportives : un document fédéral officiel a été diffusé par la FFTT à toutes les instances. Ce document a été répercuté aux membres du Conseil de Ligue et à la CSR qui en déduira les conduites à tenir à son niveau.

1.C. FINANCES :

1.C.1. Fédérales : une situation assez surprenante puisque les comptes arrêtés au 31 décembre n'ont pas été présentés dans leur intégralité. Du coup, une autre réunion spécifique est prévue le 16 mai. Les chiffres globaux présentés font ressortir un résultat de + 653.793 euros qui vient après une saison précédente à + 350.702. La spirale des déficits fédéraux semble enrayée et il est fortement souhaité que la prochaine équipe utilise ces bonis pour mettre sur pied des actions de développement et des investissements.

La question a été posée, du traitement des répercussions financières de l'arrêt de l'activité par la FFTT. Il a été indiqué que la FFTT renonce à appliquer l'augmentation prévue de 1 € sur les licences traditionnelles et les affiliations pour la saison 2020-21. Pour ce qui est d'un remboursement total ou partiel de la participation des équipes au championnat national, rien n'a été prévu. Le président fédéral a été fortement sollicité sur ce point et a répondu qu'il demandera à la commission financière d'étudier ce dossier.

Au niveau des ligues, un recensement des décisions montre une grande diversité entre les ligues qui n'ont pas prévu de rembourser quoi que ce soit, celles qui remboursent sur la base de la participation effective (3 ou 4/7èmes). Le calendrier est aussi varié, mais il semble que la plupart s'orientent sur un avoir sur la saison prochaine.

1.C.2. Pour AURA, le bureau de ligue a décidé de rembourser l'intégralité de la participation des équipes régionales en phase 2, soit 82,50 euros par équipe (le coût d'une équipe est de 165 € pour la saison) et ce immédiatement. Cela représente plus de 20 000 €. Il précise que l'arrêt de l'activité a provoqué des économies importantes (plus de stages, plus de réunions, mise au chômage partiel d'un salarié) ce qui fait que le résultat d'exploitation de la ligue peut tout à fait absorber cette dépense avec même une prévision de fin de saison avec un résultat positif. De plus, s'agissant d'une année électorale, il importe que la prochaine équipe démarre avec une situation financière nette. Un courriel informant les clubs régionaux des dispositions prises leur sera adressé en début de semaine prochaine.

Claude CHANTEREAU demande aux comités s'ils ont prévu de faire une ristourne aux clubs sur les championnats départementaux et qu'il serait souhaitable qu'ils suivent la décision de la Ligue. Du tour de table, il ressort que tous ont envisagé effectivement d'agir sur ce point mais qu'ils attendaient la décision de la ligue pour proposer et/ou valider un remboursement soit sur la saison en cours, soit sur la prochaine.

Claude CHANTEREAU indique que les statistiques licences étant arrêtées et qu'il n'y a plus d'activités prévues, les factures de clôture de la saison, habituellement effectuées fin mai – début juin, seront adressées la semaine prochaine, ce qui permettra aux comités de faire leur propre facturation suffisamment en avance, de boucler les éventuelles rectifications avant la fin de saison et d'encaisser les créances auprès de leurs clubs.

1.C.3. Tarifs 2020-2021

Un dossier délicat car par définition les tarifs de la prochaine saison sont à établir par la future équipe en concordance avec les actions qu'elle envisage de mener. C'est pourquoi Claude CHANTEREAU a souhaité régler le maximum de dossiers en cours et ne faire aucune hausse de tarif afin de laisser la situation la plus nette possible. Peut-être la prochaine équipe dirigeante souhaitera-t-elle lever d'autres fonds ou procéder à d'autres allègements ?

Au niveau fédéral, comme indiqué précédemment, l'information importante est l'abandon de l'augmentation sur les licences traditionnelles et sur les affiliations. La circulaire administrative fédérale 20-21 qui vient juste d'arriver porte d'ailleurs les informations définitives.

Claude CHANTEREAU souhaite toutefois que le Conseil de Ligue traite deux points particuliers :

Les mutations.

Comme annoncé la saison passée, la FFTT abandonne toute part sur les mutations autres que les nationales qui restent sa prérogative. A ce jour, les tarifs diffèrent beaucoup d'un comité à un autre et Claude CHANTEREAU souhaite que l'on s'interroge sur cette part qui ne se justifie par aucun travail au niveau départemental.

Du débat qui suit, il ressort

- Que les comités sont d'accord sur le principe d'une part à 0 ou fortement réduite du fait que c'est un domaine qu'ils ne traitent pas du tout.
- Que s'agissant d'une décision engageant le prochain mandat, il est préférable de laisser les futurs élus se prononcer sur ce dossier.
- Que les tarifs élevés ont été mis en place sur le principe de freiner le « pillage » de clubs par d'autres. Eric APPELGREN indique que le Comité Rhône-Lyon TT envisage de garder un tarif élevé mais en procédant au reversement au club quitté de la part du comité.
- Que les montants sont des rentrées financières bien connues des clubs, qu'il faut aussi compenser par d'autres taxes, ce qui ne sera pas forcément facile à expliquer et faire admettre.

A l'issue de ce débat, aucune décision commune n'est prise. Chaque comité étudiera en interne la meilleure solution pour son organisation propre.

Les affiliations.

Là encore l'état des lieux montre une disparité importante de tarifs pour une action ne requérant plus guère d'intervention de la part des comités comme de la ligue. Claude CHANTEREAU pose la question de l'instauration d'un montant uniformisé. La somme de 15 ou 20 euros est avancée.

Du débat qui suit, il ressort que là aussi, si le fait de passer à une uniformisation tarifaire va bien dans le sens de simplifier le fonctionnement général, il faut aussi prendre en compte le fait que ces changements doivent être expliqués aux clubs et qu'il s'agit d'une démarche à mener en grande majorité par de nouveaux élus ne maîtrisant pas forcément les rouages financiers. Cela implique aussi de prévoir la mise en place de nouvelles lignes comptables, une autre démarche demandant des compétences.

Les comités lanceront le débat au sein de leurs conseils respectifs et feront remonter au plus tôt leur décision.

En conclusion ces deux derniers points pourraient être revus lors de la première réunion Conférence des Présidents du prochain mandat.

2. Assemblées générales

2.A. FFTT

L'A.G. prévue en mai est reportée au 28 juin mais comme cette date apparaît bien peu réaliste, il a été demandé au Conseil Fédéral de la reporter au début de l'A.G. électorale prévue en décembre. Ce d'autant plus que l'organisation de juin ne comporte que l'approbation des comptes et la remise de mérites. Le bureau fédéral va examiner cette demande.

A noter que nous avons deux récipiendaires : Jean-Michel POULAT pour le mérite fédéral de BRONZE et Evelyne COSTILHES pour le mérite fédéral OR.

Pour l'AG électorale fédérale, le Président a proposé qu'elle soit reportée en février 21. Le conseil Fédéral a toutefois demandé qu'elle soit maintenue à la date originelle du 06 décembre. Nous attendons la décision fédérale.

2.B. AURA

La date du 04 juillet n'est plus envisageable et Claude CHANTEREAU indique que la consultation des autres ligues a montré que toutes ont prévu de faire la leur soit le 12, soit le 26 septembre et ce en coordination avec leurs comités. Il précise que la FFTT a prévu d'accorder dérogation aux comités qui organiseraient leur AG après celle de leur ligue. Il sera nécessaire que chaque comité concerné en fasse la demande à la commission électorale fédérale.

Il propose que notre organisation d'AG se fasse le 12, afin de mettre en place la nouvelle équipe avant le début des compétitions officielles le 19.

De la discussion, il ressort que pour certains comités cette date apparaît comme trop tôt car ils souhaitent que les équipes des comités soient mises en place avant celle de la ligue et donc disposer de plus de temps que la première quinzaine de septembre pour s'organiser. La date du 26 leur semble mieux adaptée. Eric APPELGREN demande s'il existe un délai minimum entre les AG des comités et celle de la ligue. Les textes fédéraux ne donnent aucune indication dans ce sens.

Un vote est organisé pour la décision : **10 voix pour le 12** – 8 pour le 26 et une abstention.

C'est donc le 12 septembre qu'aura lieu l'AG électorale de la ligue AURA.

Les appels à candidatures seront lancés le 01 juillet avec une date de clôture de dépôt au 15 août.

Eric APPELGREN intervient pour signaler que le Comité Rhône-Lyon TT étudie l'application aux clubs absents à son AG d'une pénalité financière dont le montant sera reversé aux clubs présents.

3. PSF et ANS (ex-dossier CNDS)

Claude CHANTEREAU souligne la lourdeur et la complexité de ce dossier que nous devons désormais traiter. Il remercie Bérengère, Laurent et Patricia qui en ont pris la charge. Il indique qu'au niveau de la ligue, nous avons reçu 8 dossiers de comités (pour 6 l'an passé) et 48 de clubs (30 la saison passée).

3.A. FFTT

Les documents de travail fournis par la FFTT sont très complets et la FFTT a d'ailleurs été félicitée pour cela par l'ANS. Une personne a été recrutée pour prendre en charge ce travail et la FFTT prend 7% du montant de la subvention globale pour les frais correspondants.

Claude CHANTEREAU présente un tableau des sommes et des demandes.

La ligue AURA apparaît comme 2^{ème} demandeuse derrière l'Île-de-France qui présente 85 dossiers. Certaines ligues, pourtant importantes comme les Pays-de-Loire ont nettement moins de dossiers, ce qui montre l'importance de la communication sur ces actions.

Les projets clubs sont dans l'ordre : 1 les jeunes – 2 le ping santé – 3 les féminines – 4 le handi sport. Une répartition que l'on retrouve en grande majorité dans les demandes des structures AURA.

Il a été rappelé que l'objectif de l'ANS est d'arriver l'an prochain à une attribution de 50 % minimum de la somme aux clubs. Pour cette saison, la FFTT demande que ce pourcentage soit d'au moins 45 %. A noter que la ligue AURA était la seule à appliquer 55 % les années précédentes...

3.B. AURA

Le revers de la médaille de la qualité des documents de travail fédéraux est qu'ils sont très complexes à manipuler et Patricia CHANTEREAU souligne le travail de re-saisie d'éléments, comme le numéro SIRET ou l'adresse du club, qui ne sont pas récupérables du logiciel OSIRIS où se trouvent les données enregistrées dans le compte asso. Une amélioration (interfaces à créer) serait à demander à la FFTT pour l'avenir. De même les principes d'évaluation, assez généralistes, sont délicats à appliquer à des projets clubs parfois très particuliers et il aussi fallu renseigner et guider des clubs en difficultés pour remplir leur demande. Enfin, elle ajoute qu'une particularité de la procédure n'a pas été relevée : il s'agit du fait qu'un club ne peut pas déposer deux actions sur un même item. Par exemple il n'est pas possible de faire un projet pour l'organisation d'un PPP + un projet pour l'organisation de stages jeunes car le domaine est bien sûr les jeunes. Ce point sera étudié plus attentivement la saison prochaine.

Pour conclure sur cet état du travail fourni, Jean-Michel POULAT souhaite que le temps passé par les 3 salariés sur les dossiers puisse être évalué car cela montre l'importance du transfert de charges du Ministère vers les associations. Patricia CHANTEREAU indique qu'il s'agit d'une demande faite aussi par la FFTT et que la situation de confinement a finalement été plutôt favorable car pour défricher ce nouveau terrain, il était bien de ne pas avoir à gérer en même temps des stages et des réunions en tous genres...

La clôture des dépôts des dossiers a eu lieu le 15 avril. Quelques soucis : d'une part, un club n'a pas réalisé l'obligation de valider son dossier avant cette date et a donc été exclu du dispositif et, d'autre part, il est apparu que le principe annoncé de pouvoir ajouter des documents après validation des dossiers n'était pas accessible. Il faudra donc que les clubs ayant prévu ce cas fournissent lesdits documents à Patricia qui les fera suivre à l'ANS. Pour les actions prévues cette saison et qui ne seront pas réalisables en raison de la situation sanitaire, il est prévu que si elles sont recevables, elles soient prises en charge et puissent être réalisées la saison prochaine. Mais dans ce cas, la structure ne pourra pas renouveler de demande sur cette action l'an prochain.

Patricia CHANTEREAU précise que le travail de tri des dossiers s'est appuyé sur la base des directives fédérales, et qu'un regard plus « régional » a aussi été porté. En effet, la connaissance qu'elle-même et Laurent ont de la discipline et du terrain AURA les a amenés à apporter une évaluation plus pointue de la cohérence des projets présentés par rapport au dynamisme et au positionnement des clubs demandeurs au sein de la ligue ou de leur comité. L'antériorité n'a pas été prise en compte : le fait de repartir sur un système nouveau ne permettait pas de comparer avec ce qui s'était fait auparavant.

À la suite de cette présentation, elle formule une demande au Conseil de Ligue quant au pourcentage à affecter aux montants à répartir. En effet, comme indiqué par Claude CHANTEREAU, la FFTT demande que cette saison la part minimum attribuée aux clubs soit de 45 % pour arriver à 50 % la saison prochaine. Or, la saison passée, la ligue était à 55 %. Que propose le Conseil en sachant que l'enveloppe étant fixe et la part ligue fixe, si l'on augmente la part club, cela se fera aux dépens de l'enveloppe attribuée aux comités ?

Du tour de table qui suit cette demande, il ressort que les subventions versées aux comités serviront bien, en dernier ressort à soutenir l'action des clubs et qu'il est donc mieux de prévoir d'aider plus de clubs directement.

Le vote qui suit cette demande donne les résultats suivants : 45 % : 0 50 % : 8 pour **55 % : 11 pour.**

Cette décision entraîne la répartition ci-dessous :

| | LIGUE | COMITES | CLUBS | TOTAL |
|----------|-------|---------|--------|--------|
| MONTANTS | 7 905 | 30 926 | 47 650 | 86 481 |
| % | 9,1 | 35,8 | 55,1 | 100 |

Concernant le traitement des dossiers, le principe de base prévu au départ est le suivant

1. Traitement des dossiers d'abord par l'organisation ligue (Béregère, Laurent, Patricia)
2. Evaluation et validation des dossiers clubs et comité par une réunion avec chaque comité
3. Commission paritaire régionale qui valide et transmet les dossiers à l'ANS.

Patricia CHANTEREAU constate que l'instauration par la FFTT d'une commission paritaire régionale qui intègre obligatoirement les présidents de départements rend inutile la 2^{ème} étape prévue initialement. Elle rappelle que pour intégrer la commission paritaire, chaque responsable départemental devra avoir signé et adressé à la FFTT la charte éthique et déontologique PSF. La réunion de la commission paritaire se tiendra le 07 mai de 10 H. à midi.

Elle conclut son intervention en rappelant que les actions soutenues cette saison devront faire l'objet d'un compte rendu détaillé l'an prochain, faute de quoi le remboursement de la subvention pourra être demandé.

4. Journée de l'arbitrage – Yves PIERRE

Yves PIERRE indique que le groupe de travail a tenu 4 réunions. L'idée de base de la journée de l'arbitrage est née de l'enquête réalisée en 2019 qui faisait ressortir le besoin d'une meilleure reconnaissance et de la nécessité d'échanges entre les acteurs de l'arbitrage.

Des réunions, il est ressorti :

- Qu'il fallait l'inscrire dans le temps, plutôt en fin de saison où les personnes sont plus disponibles qu'en début où les sollicitations se bousculent. C'est le dernier week-end de juin qui a été choisi. Bien sûr, cette année, vu la situation particulière que nous vivons, elle aura lieu en première phase 20-21 à une date à définir.
- Qu'il fallait l'ancrer dans un lieu assez central. Le centre géographique de la Ligue se trouvant entre St Chamond et Rive-de-Gier et la Ville de St Chamond s'étant montrée très réceptive pour accueillir cette organisation, c'est là qu'elle prendra place.
- Qu'il fallait prévoir un déroulement régulier qui se fera sur les bases suivantes :
 - Le matin : sessions de recyclage en Arbitrage et JA par équipes
 - L'après-midi : travail par groupes sur des cas concrets – projections de vidéos et tutoriels
 - Conclusion de la journée par la remise de récompenses et diplômes. Il sera demandé à chaque Commission départementale d'arbitrage de désigner un arbitre ou JA méritant. Pour cette saison, il a été décidé par le groupe de travail de récompenser les arbitres régionaux qui ont officié lors des Championnats de France tenus à ARNAS début mars. Les CDA pourront également désigner un arbitre ou JA pour qu'il soit récompensé.

Cette manifestation accueillera tous les cadres d'arbitrage qui seront intéressés. L'objectif est de faire une grosse opération de communication et essayer de dynamiser les comités en déficit d'arbitres.

Cette saison, nous devrions avoir la chance d'avoir avec nous Claude RAECKELBOOM, président de la Commission Fédérale d'Arbitrage, qui viendra nous faire profiter de son expérience dans ce type de manifestation qu'il organise dans sa ligue.

Le budget est évalué entre 8 et 10 000 €. Il s'agit d'une grosse organisation qui inclut la prise en charge des repas pour tous les participants. Yves PIERRE demande aux présidents de comité de se pencher sur une possible aide aux frais de déplacements des arbitres de leur comité qui seraient intéressés.

Toutes les informations détaillées seront adressées dès que l'action pourra être validée en date.

Cette présentation terminée, Yves PIERRE se déclare prêt à répondre à toute question.

Thomas FEYDEL fait remarquer que le dernier week-end de juin peut fort bien coïncider avec les inters comités, ce qui posera un problème car les arbitres les plus actifs seront sollicités. De plus, il regrette que seuls les arbitres ayant participé aux Championnats de France soient récompensés cette saison : pourquoi pas ceux qui sont intervenus sur les tours de critérium fédéral N2 ou sur des épreuves régionales ?

Alain MOCCI suggère qu'une distinction de récompenses soit faite entre ceux qui ont officié uniquement sur le championnat de France et ceux qui étaient présents sur le championnat de France ET d'autres épreuves.

Yves PIERRE indique que le groupe de travail s'est prononcé sur ce choix et que d'autres cadres méritants peuvent bien sûr être récompensés.

5. Statuts et règlements – Jean-Christophe COMYN

Jean-Christophe COMYN rappelle rapidement les modifications faites sur les Statuts et surtout sur le Règlement Intérieur. Il précise qu'il n'a reçu aucune demande d'ajouts ou modifications. Il est vrai que s'agissant de mises à jour de conformité entre les différents documents, il n'y a pas de changements majeurs dans les règles de référence de la ligue.

Eric APPELGREN signale que le comité Rhône-Lyon TT a supprimé la mention de vérificateur aux comptes car s'agissant d'un bénévole, il n'avait pas les compétences de valider des documents sur lesquels il n'avait pas travaillé. Le travail de certification des comptes est désormais effectué par un cabinet comptable.

6. Commission Sportive – Alain SAUGUES

La commission sportive qui s'est réunie l'avant-veille propose une modification du calendrier régional en alignant le championnat régional sur le championnat national. Les éléments ont été communiqués à tous.

Eric APPELGREN qui a assisté à la réunion indique que les choix sont très complexes à réaliser et que la solution proposée est bien le fruit d'une réflexion collective.

Alain MOCCI demande s'il est possible que les comités ne suivent pas le calendrier régional. Il est confirmé que pour tout ce qui relève de leurs compétences, ils ont toute liberté pour mettre en place un calendrier différent de celui de la ligue.

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

Concernant la constitution des poules, en réponse à la question de David NAIL sur ce qui sera fait par la CSR, Alain SAUGUES indique que nous devons attendre les poules nationales qui vont être refaites ainsi que les confirmations d'engagement des équipes régionales pour travailler les poules AURA en adaptant en fonction de ces éléments.

7. Questions diverses

Question de Sandrine BAILLEUL du Comité du Cantal : *le 4^{ème} tour du critérium fédéral a bien eu lieu dans ce département car il avait été avancé afin de fournir des arbitres au tour régional prévu à Naucelles annulé pour des raisons que nous connaissons bien. Elle interroge le Conseil sur la validité de ce 4^{ème} tour départemental notamment au niveau des montées en régionale, sachant que les montants du tour 3 n'ont pas pu disputer le tour 4 ?*

La FFTT a clairement indiqué dans sa circulaire sur les compétitions que le dernier tour CF de la saison 2019-2020 est le 3^{ème}.

Thomas FEYDEL fait remarquer que pour les montées, il ne sera pas possible de prendre au premier tour de la saison prochaine les montants du 3^{ème} tour comme le préconise la FFTT + ceux du 4^{ème}, ce qui pénaliserait les autres comités.

A partir de là, la question sera posée à la commission sportive de savoir quelle solution peut être donnée à cette demande.

Séance levée à 12 H35

Jean-Christophe COMYN
Secrétaire Général

Claude CHANTEREAU
Président

ANNEXE 1

CALENDRIER GENERAL LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES TENNIS DE TABLE 2020-2021 approuvé par le Conseil de Ligue du 25/4/20

| dates | vac | Epreuves Nationales | Epreuves Régionales | Formations -réunions | Observations |
|---|-----|---------------------|--|--|--|
| | | | | | 23-26 août : stage reprise Ceyrat |
| sa 05 sept. di 06 sept | | | | | |
| sa 12 sept. di 13 sept | | | | A.G. élective Ligue AURA | AG FFTT (report Congrès du 28 juin) |
| sa 19 sept. di 20 sept | | Champ tour 1 | Champ tour 1 | | |
| sa 26sept. di 27 sept | | | | | |
| sa 03 oct di 04 oct | | Champ tour 2 | Champ tour 2 | | |
| sa 10 oct di 11 oct | | CRIT FEDE 1 | CRIT FEDE 1 | | Nat 1 : Le Creusot (71) Nat 2 : |
| sa 17 oct di 18 oct | | Champ tour 3 | Champ tour 3 | | |
| sa 24 oct di 25 oct | | | | | |
| sa 31 oct di 01 nov | | | | | 26-29 : stages jeunes Voiron Affinitaires Affinitaires |
| sa 07 nov di 08 nov | | Champ tour 4 | Champ tour 4 | | |
| mercredi 11 nov | | | | | |
| sa 14 nov di 15 nov | | Champ tour 5 | Champ tour 5 | | |
| sa 21 nov di 22 nov | | CRIT FEDE 2 | CRIT FEDE 2 | | Nat 1 : Thorigné-Fouillard (35) Nat 2 : |
| sa 28 nov di 29 nov | | Champ tour 6 | Champ tour 6 | | |
| sa 05 déc di 06 déc | | | | | Affinitaires A.G. élective FFTT ??? |
| sa 12 déc di 13 déc | | Champ tour 7 | Champ tour 7 | | |
| sa 19 déc di 20 déc | | | Barr montée N3 ? | | |
| Vendredi 25 sa 26 déc di 27 déc | | | | Réunion CSR ??? | |
| Vendredi 01 sa 02 janv di 03 janv | | | | | |
| sa 09 janv di 10 janv | | | | | Epreuves départementales Epreuves départementales |
| sa 16 janv di 17 janv | | | Champ indiv vétérans AURA TOP Délect. et Coupe Nat Vét. | 11 au 15 : form CQP Voiron | Date limite vétérans indiv 15 févr 21 Date limite cpe Vét 06 avril 21 |
| sa 23 janv di 24 janv | | Champ T1 ph2 | Champ T1 ph2 | | |
| sa 30 janv di 31 janv | | CRIT FEDE 3 | CRIT FEDE 3 | | Nat 1 : Ceyrat (63) Nat 2 : |
| sa 06 févr. di 07 févr | | Champ T2 ph2 | Champ T2 ph2 | | |
| sa 13 févr. di 14 févr | | | | 1ère partie form Entr. Fédéral 1ère partie form Entr. Fédéral | 9-12 : stages jeunes Lyon |

CALENDRIER GENERAL LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES TENNIS DE TABLE 2020-2021 – MI-FEVRIER à JUIN 2021

| dates | vac | Epreuves Nationales | Epreuves Régionales | Formations – réunions | Observations |
|--------------|------|--|---------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| | | Champ Fr Région 16-18 févr ? | | | |
| sa 20 févr. | | | | | Affinitaires |
| di 21févr | | | | | Affinitaires |
| | | Champ Fr Région 23-25 févr ? | | | |
| sa 27 févr. | | | | | Epreuves départementales |
| di 28 févr | | | | | Epreuves départementales |
| | | | | | |
| sa 06 mars | | Champ Fr Seniors 5-6-7 mars | | | |
| di 07 mars | | Lieu à préciser | | | |
| | | | | | |
| sa 13 mars | | Champ T3 ph2 | Champ T3 ph2 | | |
| di 14 mars | | | | | |
| | | | | | |
| sa 20 mars | | CRIT FEDE 4 | CRIT FEDE 4 | | Nat 1 : Pont-à-Mousson (54) |
| di 21 mars | | CRIT FEDE 4 | CRIT FEDE 4 | | Nat 2 : |
| | | | | | |
| sa 27 mars | | Champ T4 ph2 | Champ T4 ph2 | | |
| di 28 mars | | | | | |
| | | | | | |
| sa 03 avril | | | 3 et 4 FINALES AURA | 2è partie form Entr. Fédéral | |
| di 04 avril | | Champ Fr vet 3-4-5 avril | Priorité lieu : Meximieux | 2è partie form Entr. Fédéral | |
| Lu 05 avr | | Lieu à préciser | | 2è partie form Entr. Fédéral | |
| | | | | | |
| sa 10 avril | | Champ T5 ph2 | Champ T5 ph2 | | |
| di 11 avril | | | | | |
| | | | | | |
| sa 17 avril | | Champ Fr Corpos | | | 14-16 stage interdep. Voiron |
| di 18 avril | | à Angoulême | | | Epreuves départementales |
| | | | | | Epreuves départementales |
| | | | | | 18-21 : stage élite Ceyrat |
| sa 24 avril | | Champ T6 ph2 | Champ T6 ph2 | | |
| di 25 avril | | | | | |
| | | | | | |
| sa 01 mai | | 25 avril au 2 mai | | | |
| di 02 mai | | Championnats du Monde | | Examen Entr. Fédéral | |
| | | Vétérans à Bordeaux | | | |
| | | | | | |
| sa 08 mai | | Champ T7 ph2 | Champ T7 ph2 | | |
| di 09 mai | | | | | |
| Jeu 13 mai | Asc | | | | |
| sa 15 mai | | 14-16 Champ Fr Jun-min à Espalion (12) | | | |
| di 16 mai | | 15-16 Cpe nat vet à Valenciennes (59) | | | |
| | | | | | |
| sa 22 mai | | | 22-23 Finales/classt | | Date limite Fin. Clts 25 mai |
| di 23 mai | | | Priorité lieu : Sassenage | | Affinitaires |
| Lundi 24 mai | pent | | | | Congrès FFFT |
| | | | | | |
| sa 29 mai | | 29-30 Champ Fr. Cad-benj | | | |
| di 30 mai | | à Alençon (61) | | | |
| | | | | | |
| sa 05 juin | | Titres par équipes | Titres-barr. par équipes | | |
| di 06 juin | | à Bourges (18) | Titres-barr. par équipes | | |
| | | | | | |
| sa 12 juin | | | | | |
| di 13 juin | | | | | |
| | | | | | |
| sa 19 juin | | | | | |
| di 20 juin | | | | | |
| | | | | | |
| sa 26 juin | | Finales par classement | | | |
| di 27 juin | | à Le Creusot (71) | | | |
| | | | | | |
| | | | | | 22-25 août 21 stage reprise Ceyrat |

Réunions et obligations politiques

| Bureau | Conseil de ligue – autres réunions | Assemblées générales |
|--------|------------------------------------|--|
| | | Elective ligue : 12 sept. 20 à Voiron |
| | | Congrès FFFT : 13 sept. 20 à Paris |
| | | Elective FFFT : 6 déc 20 (à confirmer) |

Saison 2020-2021 – calendrier sportif - Championnat par équipes.

(en grisé = période de vacances)

| PHASE 1 | Journée 1 | Journée 2 | Journée 3 | Journée 4 | Journée 5 | Journée 6 | Journée 7 | Titres – barr. |
|----------------------|--|--|--|--|--|--|--|--------------------|
| National | 19 sept. | 03 oct. | 17 oct. | 07 nov. | 14 nov. | 28 nov. | 12 dec. | |
| Régional | 19 sept. | 03 oct. | 17 oct. | 07 nov. | 14 nov. | 28 nov. | 12 dec. | 19 dec barr N3 |
| Brûlage | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | |
| Ordre des rencontres | 1 reçoit 8 2 reçoit 7 3 reçoit 6 4 reçoit 5 | 7 reçoit 1 6 reçoit 2 5 reçoit 3 8 reçoit 4 | 1 reçoit 6 2 reçoit 5 3 reçoit 4 8 reçoit 7 | 5 reçoit 1 4 reçoit 2 3 reçoit 8 6 reçoit 7 | 1 reçoit 4 2 reçoit 3 7 reçoit 5 8 reçoit 6 | 3 reçoit 1 2 reçoit 8 4 reçoit 7 5 reçoit 6 | 1 reçoit 2 7 reçoit 3 6 reçoit 4 8 reçoit 5 | |
| En grisé = | vacances scolaires | | | | | | | |
| PHASE 2 | Journée 1 | Journée 2 | Journée 3 | Journée 4 | Journée 5 | Journée 6 | Journée 7 | Titres – barr. |
| National | 23 janv. | 06 févr. | 13 mars | 27 mars | 10 avr. | 24 avr. | 08 mai | 5-6 juin à Bourges |
| Régional | 23 janv. | 06 févr. | 13 mars | 27 mars | 10 avr. | 24 avr. | 08 mai | 5-6 juin |
| Brûlage | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 et + |
| Ordre des rencontres | 1 reçoit 8 2 reçoit 7 3 reçoit 6 4 reçoit 5 | 7 reçoit 1 6 reçoit 2 5 reçoit 3 8 reçoit 4 | 1 reçoit 6 2 reçoit 5 3 reçoit 4 8 reçoit 7 | 5 reçoit 1 4 reçoit 2 3 reçoit 8 6 reçoit 7 | 1 reçoit 4 2 reçoit 3 7 reçoit 5 8 reçoit 6 | 3 reçoit 1 2 reçoit 8 4 reçoit 7 5 reçoit 6 | 1 reçoit 2 7 reçoit 3 6 reçoit 4 8 reçoit 5 | |

Saison 2019-2020 – Critérium Fédéral – Championnats par catégories.

| | Journée 1 | Journée 2 | Journée 3 | Journée 4 | Champ France Individuels |
|----------|-----------------|-------------------------|-------------|---------------------|---|
| Dates | 10-11 oct. | 21-22 nov | 30-31 janv. | 20-21 mars | Seniors : 5-7 mars à ? |
| Lieu N1 | Le Creusot (71) | Thorigné-Fouillard (35) | Ceyrat (63) | Pont à Mousson (54) | Juniors – minimes : 14-16 mai à Espalion (12) |
| Lieu N2 | | | | | Cadets – benjamins : 29-30 mai à Alençon (61) |
| Régional | 11 oct. | 22 nov. | 31 janv. | 21 mars | 3-4 avril (priorité lieu : Meximieux) |

Saison 202-2021 – Autres épreuves.

| | Vétérans | Cpe nat vét | Corpos | Finales par classements | Top détection |
|-----------------|---------------|-------------------------------|------------------------------|--|---------------|
| National lieu | 3-5 avril à ? | 15-16 mai à Valenciennes (59) | 17-18 avril à Angoulême (16) | 26-27 juin à Le Creusot (71) | |
| Régional lieu | 16 janv. à | 17 janv. à | | 22-23 mai Priorité lieu : Sassenage | 17 janv. à |
| Ain | | | | | |
| Allier | | | | | |
| Cantal | | | | | |
| Drôme-Ardèche | | | | | |
| Isère | | | | | |
| Loire-Hte Loire | | | | | |
| Puy-de-Dôme | | | | | |
| Rhône | | | | | |
| Savoie | | | | | |
| Hte Savoie | | | | | |

Saison 2020-2021 – formations arbitrage et cadres techniques.

| | Arb Reg | JA1 | Recyclages AR-JA1 | JA2 | JA3 | Recyclages JA2-JA3 | Animateur Technique | Entr. Fédéral |
|-----------------|---------|-----|-------------------|-----|-----|--------------------------|---------------------|----------------------------------|
| ligue | | | | | | En mm tps que formations | | 13-14 fév 3-4-5 avr 01 mai |
| Ain | | | | | | | | |
| Allier | | | | | | | | |
| Cantal | | | | | | | | |
| Drôme-Ardèche | | | | | | | | |
| Isère | | | | | | | | |
| Loire-Hte Loire | | | | | | | | |
| Puy-de-Dôme | | | | | | | | |
| Rhône | | | | | | | | |
| Savoie | | | | | | | | |
| Hte Savoie | | | | | | | | |

Pour les formations JA2 et JA3, le site de la formation sera adapté à la localisation des candidats.

Annexe : tarifs Ligue AURA 2020-2021

| AFFILIATIONS | Total | Part CD | part Ligue | part fédé |
|--|---------------|---------|------------|-----------|
| Affiliation 1ère et 2ème année | 39,00 | | 15,00 | 24,00 |
| Réaffiliation | 105,00 | | 30,00 | 75,00 |
| Abonnement Ping Pong Mag Version Papier | 39,00 | | | 39,00 |
| Abonnement Ping Pong Mag Version Numérique | 18,00 | | | 18,00 |
| Fonctionnement LRATT (1ère voix) | 30,00 | | 30,00 | |
| Fonctionnement LRATT (2me voix et plus) | 50,00 | | 50,00 | |

| MUTATIONS | Total | Part CD | part Ligue | part fédé |
|--|---------------|---------|------------|-----------|
| Mutation 5 à 9 | 40,00 | | 40,00 | 0,00 |
| Mutation 10 à 12 | 50,00 | | 50,00 | 0,00 |
| Mutation 13 et 14 | 50,00 | | 50,00 | 0,00 |
| Mutation 15 et 16 | 60,00 | | 60,00 | 0,00 |
| Mutation 17 et 18 | 60,00 | | 60,00 | 0,00 |
| Mutation 19 et plus | 60,00 | | 60,00 | 0,00 |
| Mutation 1ère série mess 301-1000 et fem 101-300 | 550,00 | | | 550,00 |
| Mutation 1ère série mess 1-300 et fem 1-100 | variable | | | variable |

INDIVIDUELS

| CRITERIUM FEDERAL | Total | Part CD | part Ligue | part fédé |
|--|--------------|---------|------------|-----------|
| Sénior - vétéran | 37,00 | 12,00 | 8,00 | 17,00 |
| poussin - benjamin - minime - cadet - junior | 22,50 | 9,00 | 5,50 | 8,00 |

| LICENCES Traditionnelles | Total | Part CD | part Ligue | part fédé |
|-------------------------------------|--------------|---------|------------|-----------|
| Junior - vétéran-seniors | 57,00 | 13,85 | 21,00 | 22,15 |
| poussin - benjamin - minime - cadet | 39,00 | 10,35 | 15,50 | 13,15 |

| LICENCES Promotionnelles | Total | Part CD | part Ligue | part fédé |
|-------------------------------------|--------------|---------|------------|-----------|
| junior - vétéran-seniors | 14,40 | 4,60 | 2,40 | 7,40 |
| poussin - benjamin - minime - cadet | 6,60 | 2,00 | 1,10 | 3,50 |

| DIVERS | Total | Part CD | part Ligue | part fédé |
|---------------------|--------------|---------|------------|-----------|
| règlements fédéraux | 18,00 | | | 18,00 |

CHAMPIONNAT PAR EQUIPE

| ECHELON REGIONAL TARIF SAISON COMPLETE | Total | Part CD | part Ligue | part fédé |
|---|---------------|---------|------------|-----------|
| Toutes divisions régionales | 165,00 | | 165,00 | |
| Toutes divisions départementales | 100,00 | 100,00 | | |

| PEREQUATION JA NEUTRE TARIF PAR PHASE ET PAR EQUIPE | Total | Part CD | part Ligue | part fédé |
|--|--------------|---------|------------|-----------|
| Péréquation JA neutre (clubs évoluant en PN-NAT) | 80,00 | | 80,00 | |

COMPETITIONS DIVERSES

| | FEDE | AURA | COMITE |
|--------------------------|---------|---------|--------|
| Coupe Nationale Vétéran | 25,00 € | 20,00 € | |
| Finale par classement | 15,00 € | 6,00 € | |
| Individuel Vétéran | 25,00 € | 6,00 € | |
| Finale individuelle AURA | 25,00 € | 6,00 € | |